

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Yvette Maltais	Numéro de permis 2015434	Date d'inspection Le 27 mai 2021	
Nom de l'établissement Halte scolaire des grands amis		Numéro de téléphone (506) 987-4199	
Adresse 361 280 Route Dundee NB E8E 1X6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Mona Martin		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

- Visite faite à l'établissement pour une inspection de surveillance.
- Le ratio est conforme lors de la visite.
- Les enfants arrivent d'école à mon arrivée. Les éducatrices font une activité avec les enfants (slim) et jouent aux cartes. Une fois, visite terminée tous les enfants sont allés jouer à l'extérieur.
- Le matériel de jeux à l'intérieur est en quantité suffisante pour les enfants.
- L'aire de jeux extérieure contient une quantité suffisante de jeu et de jouets pour chaque enfant.
- Pendant ma visite, l'orientation des enfants est faite d'une façon positive. J'observe que l'éducatrice est à l'écoute des enfants et encourage la résolution de problème.

original signé par
Mona Martin

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 27 mai 2021

Date

original signé par
Sylvianne Maltais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 27 mai 2021

Date